



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 14 janvier 2020 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 04, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Carole Panneton.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 04.

001/14-01-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2019
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2019
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019
6. Suivi de la mairie

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Dérogation mineure numéro 2019-40049
2. Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement

C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 2020-364 modifiant le Règlement numéro 333 établissant le traitement des élus

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2019-11 - Disposition de biens matériels excédentaires de la Ville – Vente des biens
2. Appel d'offres numéro 2019-07 – Fourniture, livraison et installation de compteurs d'eau avec équipements et accessoires – Rejet de la soumission
3. Appels d'offres dans le cadre du dossier des compteurs d'eau
4. Appel d'offres numéro 2019-03 – Travaux de construction d'un trottoir et drainage de la chaussée, rue L'Annonciation à Rivière-Rouge – Rejet des soumissions



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2019
2. Embauche de personnel – Dépôt de la liste

F SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Signature de l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2020
2. Entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional

G TRAVAUX PUBLICS

1. Location d'un conteneur à déchets au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, centre de services de Rivière-Rouge pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022
2. Appropriation du fonds de roulement pour des réparations majeures à la chargeuse-rétrocaveuse du secteur L'Annonciation

H LOISIRS ET CULTURE

1. Aide financière au Comité des Citoyens de Rivière-Rouge pour l'organisation de la conférence « *Demain Rouge La Vallée* »

I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

1. Projet d'aménagement d'une marina au lac Tibériade – Autorisations diverses

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

002/14-01-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

003/14-01-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
004/14-01-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

005/14-01-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, informe l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos du dossier suivant :

- Conférence « Demain, Rouge La Vallée » le 13 février à 18 h au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge;
- Consultation citoyenne sur le marketing territorial le 20 janvier à 18 h au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge organisé par la MRC d'Antoine-Labelle;
- Déroulement des séances du conseil suivant l'adoption du Code de conduite des séances adopté en décembre

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

006/14-01-2020

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-40049

CONSIDÉRANT que le maire a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est mineure et qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne la propriété située au 538, chemin Vallée, étant composée par les lots 35-2, 35-3 et partie du lot 35, rang 03 et lots 36-A-39 et 35-A-4, rang 02 du cadastre officiel du Canton de Marchand, et qui est identifiée par le matricule 9740-43-9075;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la garde de deux chevaux et demi (2½) comme usage accessoire à l'habitation dans la zone « VIL-02 », alors que les animaux communément associés à une exploitation agricole sont interdits dans les zones « Villégiature »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT que l'écurie serait construite à 160 mètres du lac;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de l'écurie respecterait les distances minimales réglementaires pour les installations d'élevage;

CONSIDÉRANT qu'une installation d'élevage est définie comme étant l'ensemble des aménagements où les animaux sont élevés et gardés, comprenant les bâtiments, les enclos, pâturages, cours d'exercice et site d'entreposage des déjections animales;

CONSIDÉRANT que le lac Paquet est un lac fragile ayant un historique de récurrence de cyanobactéries;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont l'opportunité d'avoir une portion de leur terrain située en zone « Rurale » qui permettrait de respecter la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT que le fait d'avoir des chevaux peut créer une nuisance dans une zone de « Villégiature »;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans les zones « RU-21 » et « VIL-02 »;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétaires, alors que la réalisation du projet pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-67/19.12.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 décembre 2019, recommandant au conseil municipal de refuser la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De refuser la présente demande et de ne pas permettre la garde de deux chevaux et demi (2½) à ladite propriété dans la zone « VIL-02 », le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

D'aviser les propriétaires qu'ils peuvent faire une demande de permis afin de garder des chevaux dans la portion de leur terrain en zone « Rurale » seulement si l'ensemble des conditions sont respectées.

ADOPTÉE

007/14-01-2020

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De nommer à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) les citoyens suivants pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 :

- M. Pierre Gagné
- M. Nicolas Morin
- Mme Nicole Houle
- Mme Maryse Trudel

Que lesdits membres soient autorisés à participer aux réunions de ce comité et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

008/14-01-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-364 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 333 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Robert Lambertz lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 par le M. le conseiller Robert Lambertz;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux modalités de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 2020-364 Modifiant le Règlement numéro 333 établissant le traitement des élus soit adopté.

Que le règlement numéro 2020-364 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 2020-364 modifiant le Règlement numéro 333 établissant le traitement des élus est reproduit au livre des règlements.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

009/14-01-2020

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-11 – DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE – VENTE DES BIENS

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues lors de l'ouverture du 19 décembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente des biens matériels excédentaires suivants de la Ville comme suit :

- La niveleuse Champion 1997, modèle 740 A, équipé d'une aile de côté pour déneigement, à « Entreprise Martin Gareau enr. » au montant de 10 010 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 18 décembre 2019;
- Les chenilles pour VTT BPR Apache à M. Guy Martel au montant de 1 200 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 16 décembre 2019.

Que les bénéficiaires des biens matériels déposent, à la prise de possession, la somme totale de leur offre acceptée, plus les taxes applicables, soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et qu'ils prennent possession du bien soumissionné dans son état actuel, sans garantie et tel que vu.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

Que la prise de possession se fasse dans les huit (8) jours de l'approbation de leur soumission par le conseil municipal.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à la vente desdits biens et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

010/14-01-2020

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-07 – FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU AVEC ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES – REJET DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues lors de l'ouverture du 26 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que le montant de ladite soumission accuse un écart important avec celui prévu à l'estimation établie par la Ville pour le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De rejeter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2019-07 relatif à la fourniture, la livraison et l'installation de compteurs d'eau avec équipements et accessoires.

ADOPTÉE

011/14-01-2020

APPELS D'OFFRES DANS LE CADRE DU DOSSIER DES COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT la résolution numéro 010/14-01-2020, adoptée au cours de la présente séance, rejetant la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2019-07 relatif à la fourniture, la livraison et l'installation de compteurs d'eau avec équipements et accessoires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un ou plusieurs appels d'offres publics pour la fourniture, la livraison et l'installation de compteurs d'eau dans la Ville;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 325 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge et des dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate la direction générale, en collaboration avec le Service des travaux publics, pour déterminer le meilleur scénario concernant l'attribution des contrats nécessaires à la mise en œuvre du projet, à savoir un ou plusieurs appels d'offres publics ou une combinaison d'appels d'offres publics et de demande de prix, le tout conformément au règlement de gestion contractuelle de la Ville et aux dispositions de la loi.

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics de la Ville, à procéder au lancement d'un ou plusieurs appels d'offres publics pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau dans la Ville, le tout selon la recommandation de la direction générale.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

Que les avis de soumission relatifs à ce dossier soient publiés dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

012/14-01-2020

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-03 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET DRAINAGE DE LA CHAUSSÉE, RUE L'ANNONCIATION À RIVIÈRE-ROUGE – REJET DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues lors de l'ouverture du 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux fait l'objet d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme a signé une prolongation de la validité des soumissions jusqu'au 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'en date de ce jour, la Ville n'a reçu aucune réponse du MAMH et que le dossier est toujours en traitement au ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-03 relatif aux travaux de construction d'un trottoir et drainage de la chaussée, rue L'Annonciation à Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

013/14-01-2020

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2019 se détaille comme suit :

Salaires :	184 702,37 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	102 366,88 \$
Comptes courants :	<u>656 535,73 \$</u>
Total :	943 604,98 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 326.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 326 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

EMBAUCHE DE PERSONNEL – DÉPÔT DE LA LISTE

La liste des personnes salariées embauchées au cours de la période comprise entre le 1^{er} décembre 2019 et le 13 janvier 2020 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 326 de la Ville, modifié par le règlement 2019-358, ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Fonction accordée	Statut	Date
Daniel Parisien	Chauffeur- opérateur-journalier	Temporaire	30 décembre 2019
Richard Riopel	Technicien en informatique	Régulier à temps partiel	6 janvier 2020
Josée Clément	Adjointe administrative - Service du greffe	Temporaire	13 janvier 2020

SÉCURITÉ PUBLIQUE

014/14-01-2020

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2020

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec à intervenir avec la Sûreté du Québec et la Ville de Mont-Laurier pour l'été 2020.

D'autoriser le versement de la contribution de la Ville à la Sûreté du Québec prévue à ladite entente.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

015/14-01-2020

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION RÉGIONAL

CONSIDÉRANT qu'afin de palier à une problématique de couverture et de compatibilité des systèmes de radiocommunication des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC, le conseil de la MRC a décidé, par sa résolution numéro MRC-CC-12781-01-18, de se doter d'un système de radiocommunication régional, afin de le mettre au service des municipalités;

CONSIDÉRANT que ce système de radiocommunication régional a été acquis et implantés par la MRC au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que les municipalités et la MRC souhaitent conclure une entente intermunicipale pour encadrer l'opération et l'entretien du système de radiocommunication régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

016/14-01-2020

LOCATION D'UN CONTENEUR À DÉCHETS AU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES LAURENTIDES, CENTRE DE SERVICES DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De renouveler le contrat de location d'un conteneur à déchets avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, Centre de services de Rivière-Rouge, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, au coût de 30 \$ par mois plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

017/14-01-2020

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR DES RÉPARATIONS MAJEURES À LA CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE DU SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant maximal de 40 000 \$ pour des réparations majeures à effectuer sur la chargeuse-rétrocaveuse du secteur L'Annonciation.

Que ladite dépense soit remboursée sur une période de cinq (5) ans.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

018/14-01-2020

AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DES CITOYENS DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE « DEMAIN ROUGE LA VALLÉE »

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière au Comité des citoyens de Rivière-Rouge au montant de 1 000 \$ pour l'organisation de la conférence « Demain Rouge la Vallée ».

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

019/14-01-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE MARINA AU LAC TIBÉRIADE – AUTORISATIONS DIVERSES

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Mme Annie Raymond, biologiste de la firme « A.J. Environnement Inc. » pour préparer, présenter et signer une demande d'autorisation ministérielle, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) ainsi qu'auprès de toutes autres instances nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement d'une marina au lac Tibériade.

D'autoriser le versement des sommes exigibles pour le traitement des demandes ministérielles telles que requises par chacune desdites instances ministérielles.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique de la Ville, M. Patrick Cyr, à signer la *Déclaration du demandeur* et le formulaire de *Location du domaine hydrique de l'état*, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que M. Cyr soit également autorisé à signer tous les autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 19 h 51.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire